



Spotlight

A chaque fois, un sujet mis en lumière

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le chômage complet – le premier confinement et la période d'assouplissement qui s'en est suivie

Introduction

Le 14 mars 2020 marque le début de la crise du coronavirus. À partir de cette date, un premier confinement qui perturbe considérablement l'activité économique commence. Cela a eu des conséquences importantes pour les travailleurs qui, s'ils ne pouvaient pas conserver une distance physique suffisante de leurs collègues ou ne pouvaient pas travailler à domicile, furent contraints d'arrêter de travailler. De ce fait, un nombre exceptionnellement élevé de travailleurs ont été mis en chômage temporaire. Pour les demandeurs d'emploi, cela a marqué le début d'une période au cours de laquelle il était difficile d'entrer sur le marché du travail ou de réintégrer celui-ci. La durée de chômage éventuellement prolongée peut avoir des conséquences sur le niveau des indemnités et, dans certains cas, sur le droit à une allocation. En ce qui concerne le chômage complet, deux modifications réglementaires ont dès lors été apportées afin de faire face aux éventuelles conséquences négatives pour les chômeurs liées à une période de chômage plus longue.

Premièrement, il y a un gel de la dégressivité des allocations du 01.04.2020 jusqu'au 30.09.2021 au moins. Cela signifie que les chômeurs ne passent temporairement pas à une phase d'allocation inférieure, bien que la durée de leur chômage augmente. En d'autres termes, temporairement, leurs allocations de chômage ne diminuent pas. En outre, le droit de base aux allocations d'insertion est accordé également pour une période identique à celle du gel de la dégressivité. Cette allocation est limitée dans le temps. L'octroi du droit de base ne tient pas compte de la durée de la crise du coronavirus pour déterminer si la période maximale pour le droit de base à une allocation d'insertion est atteinte. Le rapport annuel 2020 examine ces modifications en détail dans la partie 1.2.1.5 du volume 1 et dans la partie 1.2.2 du volume 2.

La pandémie COVID-19 semble avoir d'abord eu un impact direct sur le chômage temporaire.¹ Le chômage temporaire est, en effet, généralement plus sensible aux fluctuations et aux chocs économiques que le chômage complet, contre lequel il remplit une fonction de tampon. Cependant, au cours de ces premiers mois de la pandémie COVID-19, le régime de chômage temporaire a également agi comme un outil pour

atténuer l'impact économique sur les entreprises et maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs. Néanmoins, une analyse de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le chômage complet s'impose également. Nous examinons dans ce spotlight comment une crise structurelle du chômage a été évitée (provisoirement) car le chômage temporaire a continué à servir de tampon pendant la période du premier confinement et des assouplissements (de mars 2020 à septembre 2020). Concrètement, nous examinons l'évolution du chômage complet des mois de mars à septembre 2020, le passage du chômage temporaire au chômage complet et le groupe de demandeurs d'emploi non indemnisés. Les données de ce spotlight sont présentées par mois de référence. Les données relatives au chômage complet sont exprimées en unités physiques conformément à la méthode standard ('est-à-dire le nombre moyen de paiements par mois)². Les entrées et sorties sont exprimées en personnes tant pour le chômage temporaire que pour le chômage complet. L'entrée et la sortie sont calculées sur une base mensuelle. Vous entrez si vous avez reçu un paiement au cours du mois de référence X mais qu'aucun paiement n'a été effectué pour le mois X-1. De manière analogue, vous sortez au mois de référence X si vous avez reçu un paiement au mois de référence X-1 mais aucun en X.

¹ Voir aussi « L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le chômage temporaire – le premier confinement et la période d'assouplissement qui s'en est suivie »

² Vous trouverez plus d'informations sur la méthodologie et les unités standard des statistiques de paiement sur : <https://www.onem.be/fr/documentation/statistiques/methodologie/statistiques-des-paiements-federal>

1

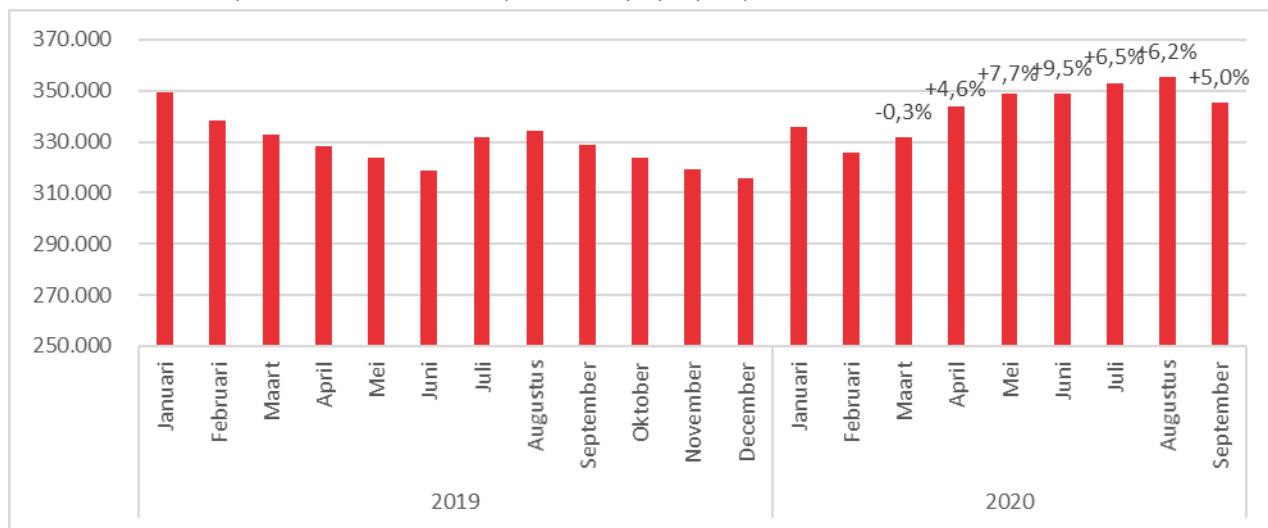
Évolution du chômage complet

Le graphique 1 présente les chiffres des demandeurs d'emploi indemnisés en chômage complet (CCI-DE) par mois de référence. À partir de février 2020, le nombre de paiements pour le chômage complet est en hausse et, à partir d'avril 2020, une augmentation annuelle est perceptible. Il y a une certaine stagnation des chiffres en juin (348.721 unités physiques contre 348.862 unités physiques en mai) et une baisse de 2,8% en septembre 2020 par rapport à août 2020.

Pour les mois de mars à septembre 2020, il y a en moyenne 346.635 paiements par mois. Il s'agit d'une augmentation de 5,6% par rapport à la même période en 2019 (328.346 unités physiques). Il y a donc, à ce stade, une augmentation limitée du nombre de chômeurs complets en raison de la crise du coronavirus, mais cela rompt bien la tendance à la baisse des chiffres du chômage complet que nous avons enregistrée depuis 2014.

Graphique 1

Nombre de CCI-DE par mois de référence (en unités physiques)

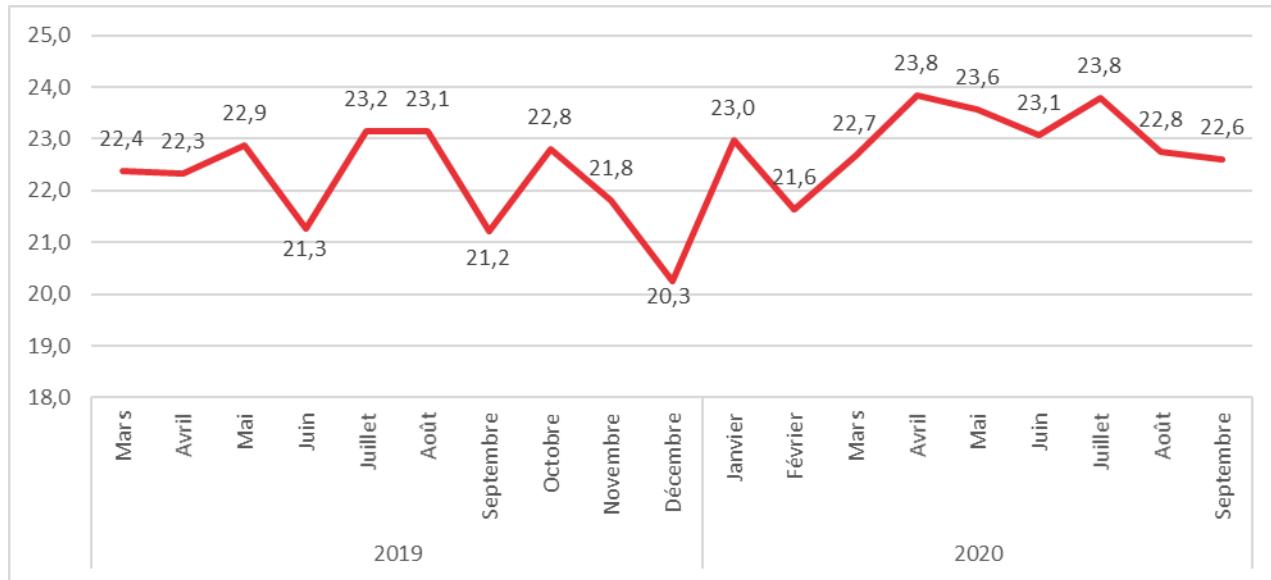


Si l'on regarde le nombre moyen de jours par CCI-DE pendant lesquels une allocation de chômage complet est versée (graphique 2), l'on constate que le nombre moyen de jours depuis avril 2020 est plus élevé qu'auparavant. Il y a manifestement un effet du confinement, de sorte que les chômeurs étaient plus souvent au chômage pendant un mois complet sans interrompre cette période par de courtes périodes de

travail (travail occasionnel, contrats à la journée ou à la semaine...). En août, le nombre moyen de jours indemnisés se situe juste en dessous de celui d'août 2019, mais en septembre, les chiffres sont à nouveau plus éloignés (22,6 jours indemnisés en 2020 alors qu'il n'était que de 21,2 en 2019).

Graphique 2

Nombre de jours moyen de chômage complet par CCI-DE par mois de référence

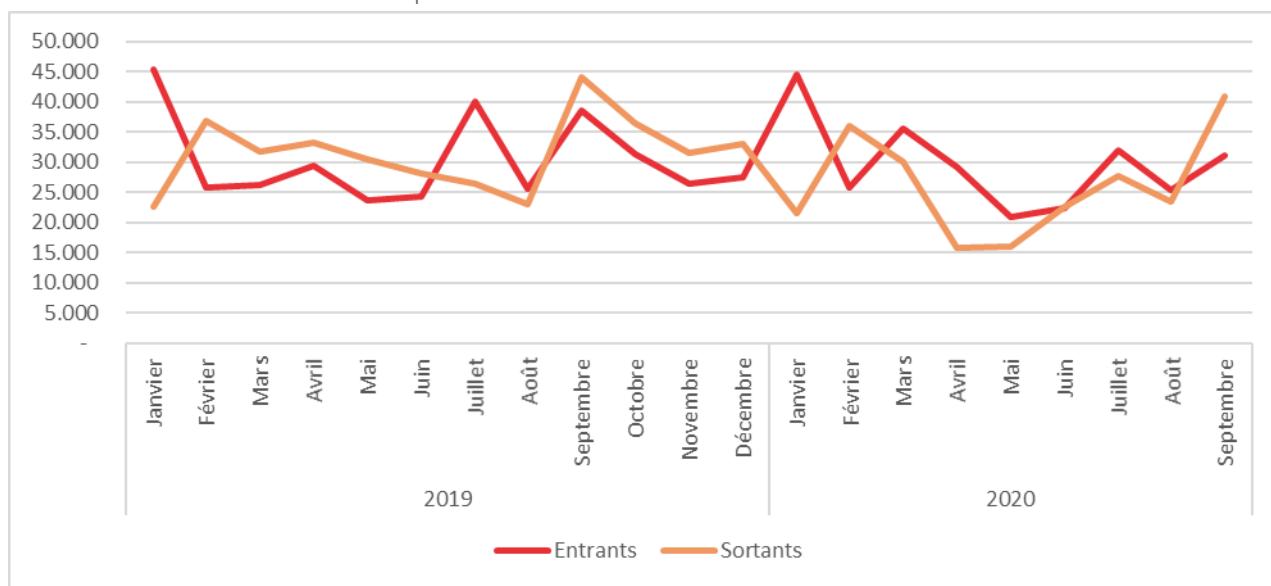


Pour mieux comprendre l'évolution des chômeurs complets au cours des derniers mois, nous examinons également les entrées et sorties des CCI-DE (graphique 3). Normalement, le flux entrant suit une tendance saisonnière, avec un flux entrant accru en janvier en raison de contrats, de projets... qui se terminent en décembre, en juillet et en septembre en fonction des fins de sessions dans le calendrier académique. Janvier et février 2020 suivent la tendance normale à cet égard. Le confinement a eu pour effet que le flux entrant a connu un pic inattendu en mars, après quoi il y a eu une tendance à la baisse jusqu'en mai. En juillet et septembre, il y a eu des pics conformes à la tendance normale, bien qu'ils soient moins élevés qu'en 2019. Cela peut s'expliquer peut-être en partie par l'assouplissement du chômage temporaire et le moratoire sur les faillites, qui ont empêché les

entreprises de recourir immédiatement à des licenciements ou à des faillites avec perte d'emplois³.

Les sorties du chômage complet ont été faibles au cours des mois de mars, avril et mai, compte tenu de la diminution de l'activité économique qui aurait pu provoquer une reprise du travail. En juin, grâce notamment aux assouplissements intervenus en mai, l'on note une hausse des sorties qui s'est poursuivie en juillet. Après une légère baisse en août, l'on remarque une nette augmentation des sorties en septembre. Pour la période de mars à septembre inclus, les sorties ne dépassent les entrées qu'en juin et septembre. La différence en juin reste plutôt limitée (343 unités) alors qu'en septembre, les sorties sont de 9.800 unités supérieures aux entrées.

Graphique 3
Flux entrant et sortant des CCI-DE par mois de référence



³ Au total, 4 736 emplois ont été perdus en raison d'une faillite au deuxième trimestre de 2020 et 6 222 au troisième trimestre. C'est 94 emplois de moins qu'à la même période en 2019 (données du

FFE). Cette baisse s'explique en partie par le fait que, pour la période allant du 24.04.2020 au 17.06.2020, les entreprises ont été protégées par un moratoire sur les faillites contre les saisies et les faillites.

2

Flux entrant à partir du chômage temporaire en raison de la crise du coronavirus

Le nombre de chômeurs passant du chômage temporaire au chômage complet est encore limité : 57.183 personnes soit 4,4% des personnes qui ont été en chômage temporaire en raison de la crise du coronavirus sont⁴ entrées dans le chômage complet au cours de la période suivante (avril à décembre inclus). Cela semble indiquer qu'une fin de chômage temporaire implique, dans la plupart des cas, une reprise du travail.

À cet égard, nous devons tenir compte des différences sectorielles. Le graphique 4 montre le nombre de chômeurs temporaires qui sont entrés dans le chômage complet par secteur. Le secteur des services et le secteur « autre » connaissent proportionnellement la plus grande sortie du chômage temporaire vers le chômage complet. Les entrées à partir du chômage temporaire sont les plus faibles pour l'industrie (1,8 %).

Le pourcentage d'entrées supérieur à la moyenne dans le secteur « autre » peut être attribué aux transports et aux sous-secteurs de transport. Ainsi, du sous-secteur « Transport terrestre et transport par conduites » 2.094 personnes (4,9 % du nombre de personnes en chômage temporaire pour ce sous-secteur) et du sous-secteur « Entreposage et services auxiliaires des transports », 1.374 personnes (6,1 %) entrent en chômage complet à partir du chômage temporaire. Nous constatons également un flux supérieur à la moyenne du

chômage temporaire au chômage complet dans le sous-secteur beaucoup moins important « Aviation » (298 personnes ou 5,2 %).

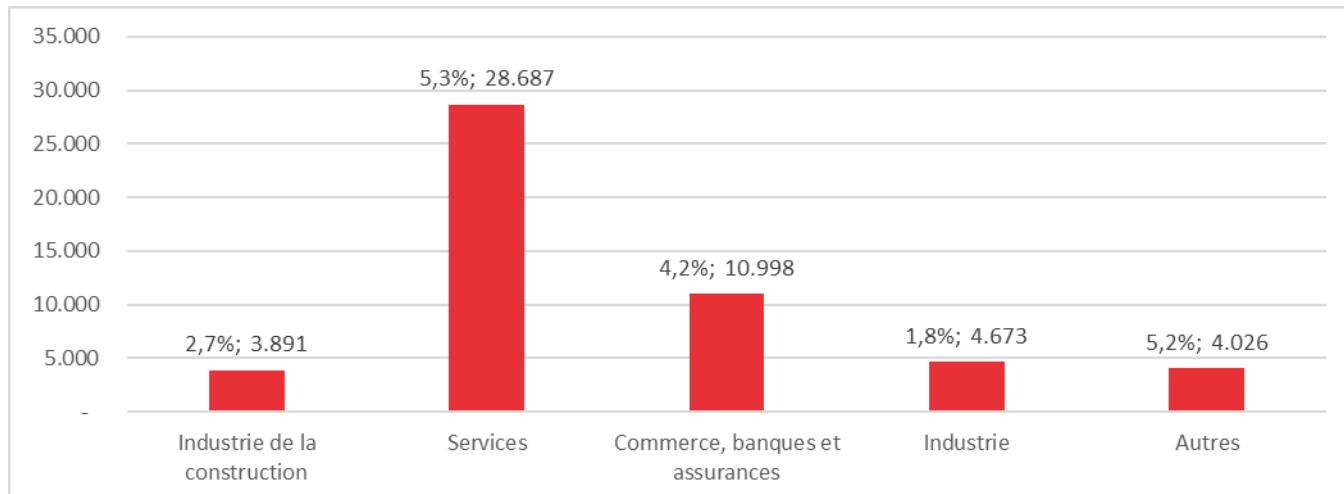
Dans les services, les grands sous-secteurs « Mise à disposition du personnel » (9.285 personnes ou 16,3 %), « Services de restauration et de boissons » (4.951 personnes ou 7,0 %) et « Enseignement » (1.977 personnes ou 14,1 %) ont connu une forte progression vers le chômage complet à partir du chômage temporaire. En outre, il existe de nombreux sous-secteurs plus petits liés à la culture et aux loisirs qui connaissent un flux plus élevé.

Dans le commerce, qui enregistre en moyenne beaucoup d'entrées à partir du chômage temporaire, le plus grand sous-secteur « Commerce de détail, à l'exception du commerce de voitures et de motocyclettes » a néanmoins connu un flux considérable (7.160 personnes ou 6,4 %).

Le passage du chômage temporaire au chômage complet est relativement au même niveau qu'avant la crise. Parmi les chômeurs temporaires de mars à septembre 2019, 4,1% se sont retrouvés en chômage complet (période de suivi d'avril à décembre 2019). Les pourcentages par secteur sont en ligne avec la répartition que l'on retrouve pour la crise corona: 6,0% pour les services, 5,4% pour les autres, 4,1% pour le commerce, 3,3% pour la construction et 2,2% pour l'industrie.

Graphique 4

Flux entrant à partir du chômage temporaire en raison de la crise du coronavirus par secteur (par personnes différentes)



⁴ Pour plus de précisions, une entrée à partir du chômage temporaire est considérée comme une allocation de chômage complet pour un mois qui se situe au-delà de la perception de la dernière

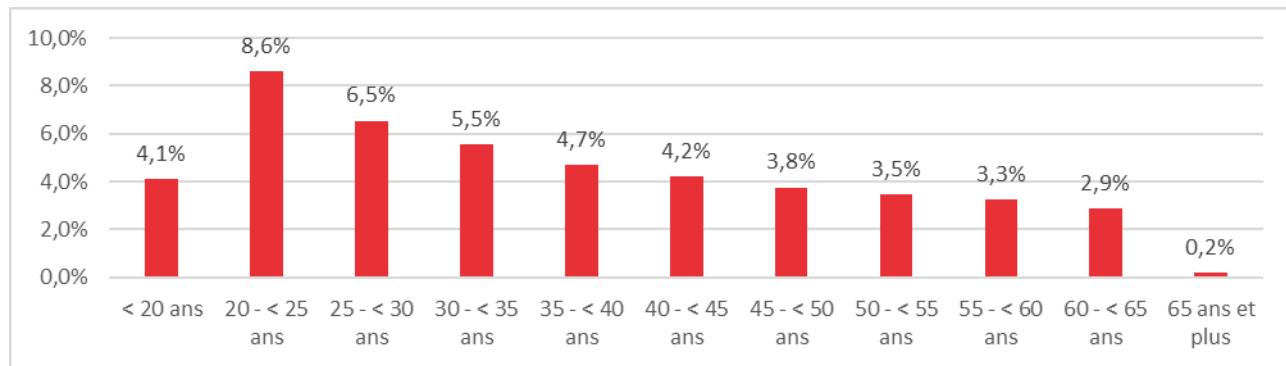
allocation de chômage temporaire en raison de la crise du coronavirus. Il peut s'agir d'un intervalle de quelques mois au cours desquels l'on a repris le travail.

Si l'on considère le sexe des entrants issus du chômage temporaire, l'on constate que 5,3 % des femmes passent au chômage complet contre 4,5 % des hommes. Il existe également des différences au niveau du flux entrant selon l'âge. Parmi

les chômeurs temporaires âgés de 20 à 25 ans, 8,6 % entrent dans le chômage complet. Ce pourcentage diminue avec l'âge. Ainsi, seulement 2,9 % des chômeurs temporaires âgés de 60 à 65 ans passent au chômage complet.

Graphique 5

Flux entrant à partir du chômage temporaire en raison de la crise du coronavirus par catégorie d'âge (par personnes différentes)



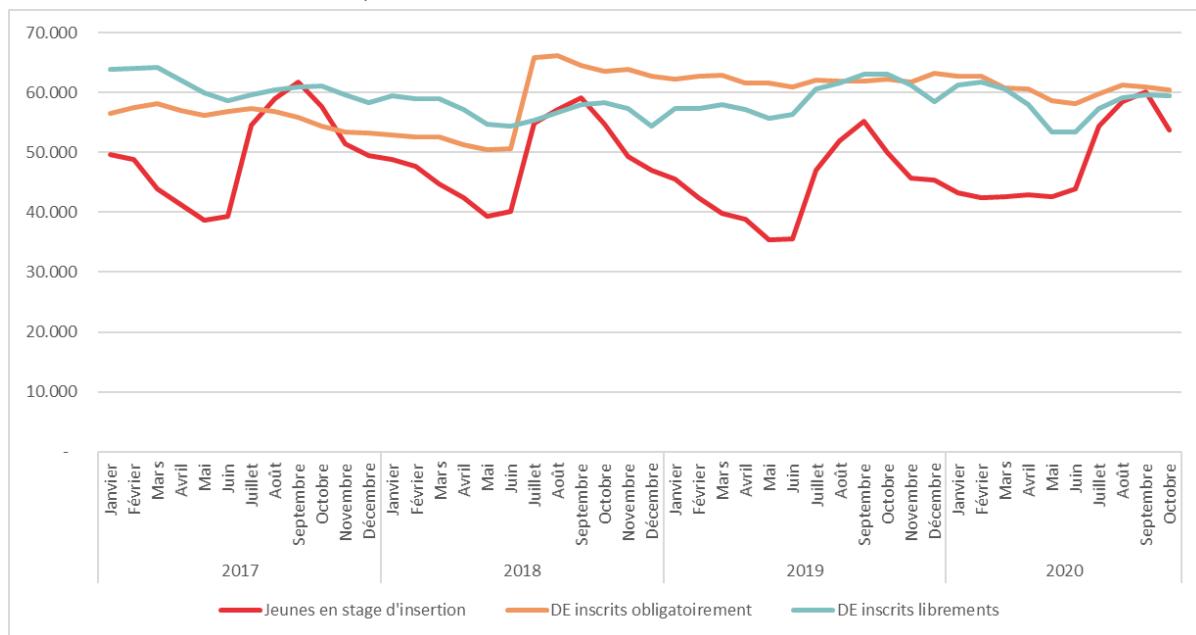
Demandeurs d'emploi non indemnisés

Enfin, il y a encore les chômeurs qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi auprès des services régionaux mais qui ne perçoivent pas d'allocation. Les jeunes en stage d'insertion professionnelle, les demandeurs d'emploi inscrits librement et obligatoirement appartiennent à cette catégorie. Parmi les inscrits obligatoirement figurent les chômeurs sanctionnés, les demandeurs d'emploi à charge des CPAS et les demandeurs d'emploi reconnus comme personnes handicapées par le SPF Sécurité sociale. Parmi les demandeurs d'emploi inscrits librement, on retrouve bon nombre de demandeurs d'emploi inoccupés de nationalité étrangère qui s'inscrivent pour accéder au marché de l'emploi belge mais qui n'ont pas (encore) droit aux allocations de chômage. Tant le nombre de demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits volontairement diminuent par rapport à 2019 (voir graphique 6). Cela peut s'expliquer, entre autres, par le fait qu'une grande partie de ceux-ci sont des demandeurs d'emploi étrangers entrant sur le marché belge du travail. Toutefois, la pandémie COVID-19 a réduit la

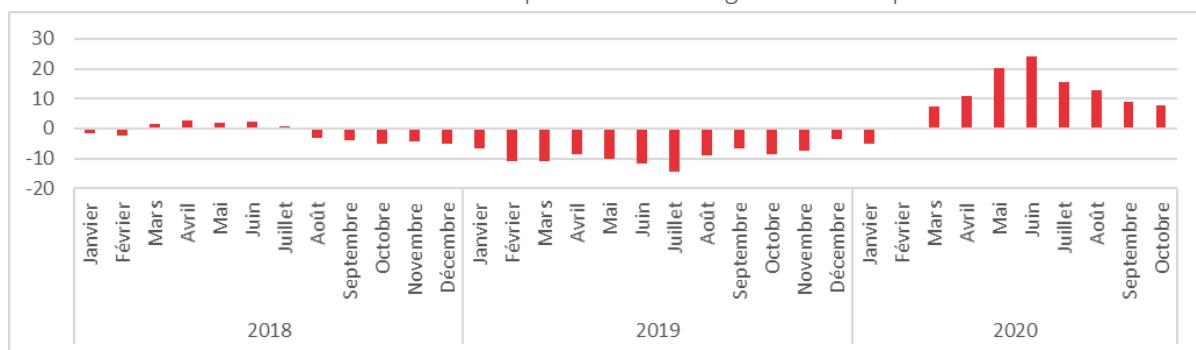
mobilité internationale, ce qui a réduit l'entrée des demandeurs d'emploi étrangers dans ces groupes.

Par contre, chez les jeunes en période de stage d'insertion professionnelle, l'on constate une augmentation sur base annuelle (voir graphique 7). L'évolution des jeunes en stage d'insertion professionnelle a été suivie car, si ces jeunes ne parviennent pas à trouver du travail, ils se retrouvent dans le régime des allocations d'insertion après un certain temps. Depuis le début du confinement, l'on constate une déviation de la tendance à la baisse normale entre mars et juin inclus, portant la différence annuelle à +24 % en juin. Au cours de la période suivante, lorsque les mesures corona ont été assouplies, nous constatons toujours une augmentation. En octobre 2020, la différence sur une base annuelle est de +8 %. Cette augmentation est toutefois conforme à ce qui a été mesuré au cours des années précédentes au cours de périodes économiquement plus difficiles. La situation de ces jeunes semble donc s'être à nouveau améliorée pendant la période d'assouplissement.

Graphique 6
Nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés



Graphique 7
Différence sur base annuelle du nombre de personnes en stage d'insertion professionnelle



4

À retenir

Pour le moment, l'impact de la crise du coronavirus sur le chômage complet est encore limité, avec seulement une augmentation limitée du nombre de CCI-DE et un flux entrant limité du chômage temporaire vers le chômage complet. Bien que le flux sortant ait augmenté à partir de juin, l'on constate toujours un nombre moyen élevé de jours indemnisés, ce qui peut indiquer que la reprise du travail occasionnel et du travail intérimaire par les chômeurs n'a pas encore totalement redémarré.

De plus, nous sommes attentifs aux jeunes en stage d'insertion professionnelle. La crise du coronavirus a interrompu la tendance à la baisse de ce groupe et ce dernier a fortement augmenté par rapport à l'année précédente. La situation de ce groupe semble s'être à nouveau améliorée ces derniers mois. Toutefois, si la crise économique persiste et que ce groupe de jeunes ne trouve pas d'emploi, ils retrouveront en principe à terme leur droit à une allocation d'insertion et entreront ainsi dans le chômage complet indemnisé.

On peut conclure que le chômage temporaire remplit toujours correctement sa fonction de tampon. L'impact important de la crise du coronavirus sur le chômage complet et la persistance du chômage temporaire en tant que tampon dépendront de l'évolution épidémiologique future de la pandémie et des mesures qui y sont liées, qui limitent les activités économiques ainsi que de la mesure dans laquelle la reprise économique espérée aura lieu.

5**Annexe**

Pour vous guider dans la lecture des graphiques 1, 3, 6 et 7,
nous montrons la série de données sous-jacentes dans cette
annexe..

Graphique 1 et 3

		Différence sur une base annuelle des unités physiques			
		Unités physiques		Entrants	Sortants
2019	Janvier	349.597		45.255	22.610
	Février	338.077		25.795	36.945
	Mars	332.814		26.134	31.776
	Avril	328.488		29.386	33.316
	Mai	323.807		23.737	30.420
	Juin	318.570		24.394	28.118
	Juillet	331.553		39.973	26.517
	Août	334.493		25.619	22.962
	Septembre	328.698		38.580	44.107
	Octobre	323.716		31.246	36.431
	Novembre	319.087		26.511	31.472
	Décembre	315.479		27.412	33.116
2020	Janvier	335.628	-4,0%	44.430	21.552
	Février	325.693	-3,7%	25.788	35.915
	Mars	331.679	-0,3%	35.554	30.086
	Avril	343.719	4,6%	29.232	15.745
	Mai	348.862	7,7%	20.926	16.008
	Juin	348.721	9,5%	22.323	22.666
	Juillet	353.069	6,5%	31.921	27.687
	Août	355.224	6,2%	25.370	23.361
	Septembre	345.173	5,0%	31.064	40.864

Graphique 6 et 7

	DE inscrits obligatoirement	DE inscrits librement	Jeunes en stage d'insertion (SIP)	Différence sur une base annuelle SIP
2017	Janvier	56.466	63.961	49.653
	Février	57.550	64.020	48.852
	Mars	58.113	64.201	43.964
	Avril	56.989	62.084	41.291
	Mai	56.166	59.997	38.636
	Juin	56.799	58.637	39.298
	Juillet	57.305	59.621	54.528
	Août	56.810	60.396	58.906
	Septembr	55.895	61.002	61.711
	Octobre	54.417	61.158	57.641
	Novembre	53.363	59.679	51.484
	Décembre	53.241	58.324	49.508
2018	Janvier	52.993	59.492	48.847
	Février	52.534	58.986	47.616
	Mars	52.661	59.053	44.708
	Avril	51.209	57.249	42.430
	Mai	50.509	54.735	39.392
	Juin	50.628	54.404	40.144
	Juillet	65.924	55.425	54.885
	Août	66.260	56.691	57.113
	Septembr	64.506	57.944	59.204
	Octobre	63.598	58.368	54.639
	Novembre	63.817	57.320	49.328
	Décembre	62.672	54.414	47.083
2019	Janvier	62.294	57.385	45.554
	Février	62.789	57.353	42.501
	Mars	62.949	58.051	39.780
	Avril	61.663	57.248	38.771
	Mai	61.534	55.741	35.415
	Juin	60.860	56.382	35.486
	Juillet	62.034	60.558	46.955
	Août	61.853	61.675	51.886
	Septembr	62.005	63.115	55.171
	Octobre	62.260	63.089	49.955
	Novembre	61.754	61.339	45.712
	Décembre	63.275	58.511	45.437
2020	Janvier	62.716	61.296	43.200
	Février	62.762	61.787	42.419
	Mars	60.815	60.596	42.678
	Avril	60.594	57.960	42.943
	Mai	58.693	53.427	42.526
	Juin	58.164	53.459	43.991
	Juillet	59.785	57.283	54.319
	Août	61.343	59.209	58.445
	Septembr	60.987	59.694	60.179
	Octobre	60.494	59.522	53.777